



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### **AVIS PUBLIC** **Règlement numéro 415-24-01**

#### **Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de dépenses de base**

#### **À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que le Règlement 415-24-01 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de dépenses de base a été adopté lors de la séance 19 février 2024 et est mis en vigueur le 20 février 2024.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 20 février 2024.

---

Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 février 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 20 février 2024.  
Caroline Champoux  
Directrice générale et greffière-trésorière